

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de la
personne et de la famille**

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanqlais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

Mesdames et Messieurs

**Les adjoints au maire
Les conseillers municipaux délégués
Les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver sous ce pli le procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 16 novembre 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



The stamp is circular with a blue border. The text 'VILLE DE LENS - PAS-DE-CALAIS' is written along the top inner edge, and 'MAIRIE' is at the bottom. In the center, there is a small illustration of a building, likely the town hall, with the text '1811' below it.

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022 – 18H00
=====

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 9 novembre 2022.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, MM. CECAK et OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, MM. DAUBRESSE et REAL, Mmes MASSET et BRASSART, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET.

Etaient excusés : Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. DUCASTEL et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ et BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JACKOWSKI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire :

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues, Bonsoir.

On va commencer cette séance de Conseil Municipal par l'appel des membres et donc je passe la parole à Monsieur GONZALEZ.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ, Directeur Général Adjoint des Services)

Monsieur le Maire :

Vous avez eu le compte rendu de la séance du 19 octobre dernier. Est-ce que ça appelle à des remarques ou des demandes de vote ? Non.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Je vous rappelle que selon l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. Ces débats sont enregistrés et je vous demande d'être en possession du micro pour pouvoir vous exprimer.

Au préalable à cette séance, les commissions travaux et finances se sont réunies respectivement le lundi 14 novembre à 17 heures et le mardi 15 novembre à 18 heures 15. Les deux réunions ont pu être suivies en visioconférence pour que chacun puisse y assister.

Pour cette séance je vous propose de confier le secrétariat à Sophie JACKOWSKI, si elle en est d'accord. Oui. Merci beaucoup. C'est enregistré et donc on peut passer à l'examen de la 1^{ère} délibération.

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

La 1^{ère} délibération concerne les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques sur ces décisions ? Non ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur le Maire :

La délibération n°2, Monsieur HANON.

Monsieur HANON :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°2

ACTUALISATION DES LONGUEURS DE VOIRIES COMMUNALES
(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur le Maire :

*Merci beaucoup. Quelqu'un a-t-il des remarques ?
Non.*

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°3, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°3

ACCUEIL DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DUO DAY
(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

*Merci beaucoup. C'est un dispositif là aussi important sans lequel on ne pourrait pas agir sans cette délibération.
Monsieur CLAVET.*

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous soutenons cette proposition et nous la saluons. J'aimerais simplement avoir plus de précisions sur cette journée-là : auprès de quel service ou de quel agent les personnes en situation de handicap seront présentées. Est-ce que c'est une action qui pourra être renouvelée dans l'année car elle me semble très intéressante.

Monsieur le Maire :

Ça dépendra des profils des personnes que l'on va accueillir car il y a tout type de handicap et certains services ne sont pas forcément adaptés pour pouvoir accueillir des personnes dans de bonnes conditions. Car il ne suffit pas d'accueillir pour accueillir, il faut accueillir les personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions pour qu'il y ait un vrai échange et ne pas mettre non plus en difficulté nos agents dans le tutorat qu'ils peuvent exercer. Cela implique donc d'avoir des agents qui soient formés et qui ont les compétences pour accompagner les jeunes ou moins jeunes qui viendront en immersion sur une journée.

Aujourd'hui, on est sur le dispositif lié à « Duo Day » mais ça nous permet aussi d'identifier les ressources chez nous et peut -être, comme on l'a fait sur d'autres thématiques, regarder comment on peut développer ces accueils. Sachant que dans le quotidien, et vous l'avez peut-être vu au cours de l'année, quand on passe le bilan de la collectivité, nous sommes largement au-dessus du taux d'accueil. Dans les effectifs de la Ville, on est à 7,5 % de personnel reconnu avec un handicap, là où l'obligation légale est à 6 %. C'est donc vraiment quelque chose qui est dans notre ADN et on souhaite développer ces accueils, à la fois pour le bienfait de la personne qui sera accueillie mais en même temps pour valoriser le savoir faire et l'accompagnement de nos agents qui s'impliqueront dans ce projet.

On démarre avec l'opération « Duo Day » et si ça se développe on reviendra vers vous pour reproposez quelque chose. C'est aussi l'objet de la délibération qui permet d'avoir un cadre qui nous permette de sécuriser et de garantir les personnes accueillies.

Pas de demande de vote ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Merci beaucoup.

La délibération n°4, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°4

APPRENTISSAGE PUBLIC AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX – MODIFICATIONS
(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Là aussi, on s'adapte car c'est comme tous les nouveaux dispositifs sur lesquels les collectivités s'engagent. Il y a des moments où l'on veut être très précis et les formations évoluent plus vite que nos délibérations. On se retrouve alors sur des questions de forme à ne pas pouvoir organiser l'action si on ne délibère pas à nouveau.

*Cet accueil doit nous permettre de trouver une solution pour les besoins de nos équipes et remplir la fonction que l'on avait envisagée tout en accompagnant des jeunes.
Pas de demande de vote ?*

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°5, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°5

**FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION
PUBLIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – REVERSEMENT**
(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Pas de remarque ? Non.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°6, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°6

PERSONNEL – RECOURS A DES VACATAIRES
(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Pas de remarque ? Ça nous permettra aussi d'avoir des compléments à des moments sur des postes à temps non complet, sur lesquels on a des difficultés de recruter et donc d'avoir des possibilités plus facilement identifiables et des ressources mobilisables pour la collectivité.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°7, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°7

UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES - BUDGET 2022

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

Ces sommes feront également l'objet d'une demande de remboursement. On a agi sur le déménagement et le nettoyage d'un appartement suite à une procédure lourde au cours de laquelle on s'est substitué à la personne. On va engager les démarches pour pouvoir récupérer tout ou partie de la somme. Pas de remarque ?

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°8, Monsieur HANON.

Monsieur HANON :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°8

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur le Maire :

Sur cette délibération, on note que ni Mme MEPHU NGUIFO, ni Mr BOUKERCHA et ni Mme NION ne prennent part au vote

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°9, Monsieur HANON.

Monsieur HANON :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°9

SUBVENTIONS AUX UNIONS LOCALES – ANNEE 2022

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Comme d'habitude et par souci de cohérence, nous voterons contre cette demande de subventions aux Unions locales pour la simple et bonne raison que, même si j'estime que les Unions Syndicales sont nécessaires à la défense des travailleurs et permettent de préserver un sain équilibre, néanmoins, je le répète comme chaque année, je comprends qu'ils ne veulent pas mordre la main qui les nourrit et c'est pourquoi nous continuerons à voter contre ces subventions. Ce n'est pas contre ce qu'ils défendent mais plutôt contre ce principe-là de se positionner de façon idéologique et politiquement contre nous. Donc, pour cette raison nous ne voterons pas cette délibération comme chaque année.

Monsieur le Maire :

*C'est cohérent dans le vote mais pas dans l'explication. Si vous reconnaissez l'intérêt des syndicats, il faut leur donner aussi les moyens que l'Etat ne leur donne pas pour fonctionner. La défense des travailleurs par les syndicats permet de les accompagner dans le montage de leur dossier et leur accueil afin de les aider dans l'ensemble des démarches.
Monsieur HANON, vous voulez peut-être compléter ?*

Monsieur HANON :

C'est exactement ça monsieur le Maire, l'accueil des salariés qui en ont besoin quelque soit le syndicat, l'accompagnement dans leur démarche en cas de conflit ou en cas de besoin par rapport à leur situation. Voilà l'objet même du financement accordé dans ce cadre-là.

Monsieur le Maire :

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Non, je pense que ce que je dis est tout à fait cohérent, en fait sur le fond je suis d'accord avec ça. Mes parents sont eux-mêmes délégués syndicaux et pourtant ils votent RN, mais je veux dire par là, c'est ce que sont devenus les syndicats aujourd'hui. En 2022, on est loin des syndicats de l'époque qui défendaient les travailleurs même si les gens qui défendent votent majoritairement pour le Rassemblement National, même s'il en déplaise à certains, mais c'est ce

que sont devenus aujourd'hui les syndicats qui ne correspondent pas à la vision que l'on avait à la base.

Monsieur le Maire :

*Après bon, vous faites des raccourcis, vous êtes bien placé pour voir qu'il y a des délégués syndicaux et donc vous êtes en train de dire que ceux que vous connaissez ne servent à rien. On va mettre au vote, mais en tous cas, on essaie d'être cohérent et aussi de donner des moyens aujourd'hui à des syndicats de défendre les travailleurs. Je pense que dans ces Unions Locales, ce n'est pas de divulguer non plus des secrets, de voir qu'ils ont un peu plus de travail tous les jours.
Monsieur CUGIER.*

Monsieur CUGIER :

J'ai simplement une petite remarque. Ce que dit Monsieur CLAVET c'est comme d'habitude, il déménage ce n'est pas grave, mais je voulais simplement dire que je suis étonné que Monsieur CLAVET a persuadé la CGT de ne pas demander une subvention. C'est quand même puissant de sa part.

Monsieur le Maire :

On met au vote la délibération n°9.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 4 (Mmes LEROY et LAUWERS, Mrs CLAVET et PACH)

Abstention..... 0

La délibération n°10, Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Merci Monsieur le Maire.

QUESTION N°10

GARANTIE D'EMPRUNT A PAS DE CALAIS HABITAT – REAMENAGEMENT

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur le Maire :

*Ça s'explique pourquoi on le passe ici et non pas à la CALL.
Monsieur CLAVET.*

Monsieur CLAVET

Merci. Pour les élus communautaires, ça ne doit pas être une surprise, ce que je vais dire car je le répète souvent à la CALL et nous avons souvent ce débat là, mais je préfère le préciser ici également. Je me suis toujours positionné contre des garanties d'emprunts, car même si j'ai conscience qu'aujourd'hui le système fait que ces emprunts-là sont nécessaires dans la construction du logement social, j'estime aujourd'hui que ce risque financier est trop important pour le faire supporter par des agglos et j'estime que c'est plutôt à l'Etat ou au moins au Département de supporter ce coût-là. Alors évidemment, ce n'est pas en disant ça que ça va changer les choses, j'en ai bien conscience mais en tous cas je reste cohérent avec ma pensée même si je sais qu'aujourd'hui ils sont nécessaires, je préfère voter contre encore parce que ce n'est pas à l'agglomération de supporter ce risque-là.

Monsieur le Maire :

Le Département reste une collectivité donc si vous proposez que le Département prenne une garantie, ça reste une collectivité. Aujourd'hui, la loi encadre les modalités. Une collectivité ne peut pas dépasser un certain seuil de garanties d'emprunts. Ça a déjà d'ailleurs fait l'objet d'une discussion dans le mandat précédent, donc c'est bordé et on est loin d'être au seuil maximum. Mais aujourd'hui, comme tout à chacun, si un office HLM cherche à emprunter pour rénover les maisons, rénover les logements et donner une meilleure qualité de vie à la population, elle a besoin de bénéficier d'un prêt bancaire et si les collectivités ne cautionnent pas on ne fait donc pas les rénovations.

Donc, comme pour les syndicats, vous estimez qu'ils ont un intérêt mais vous ne votez pas et là vous estimez qu'il y a un intérêt et vous ne votez pas. Donc, je pense que si vous aviez un peu de logique réelle et si vous étiez un jour en responsabilités, il n'y aurait plus de rénovation de logements, il n'y aurait plus de défense des salariés parce que cela nécessite à un moment de mobiliser des moyens.

On met au vote la délibération n°10

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 4 (Mmes LEROY et LAUWERS, Mrs CLAVET et PACH)

Abstention..... 0

QUESTION N°11

QUESTIONS ORALES

Aucune.

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour est un peu allégé, c'était un débat plus technique sur ce Conseil. Nous aurons un Conseil au mois de décembre sur lequel, comme je vous l'ai indiqué la fois dernière, en préambule et avant d'ouvrir le Conseil, nous aurons la possibilité et le plaisir d'accueillir Monsieur le sous-préfet et Monsieur le Commissaire central qui viendront nous exposer la réalité

de la situation de notre ville dans le domaine de la sécurité. Et puis, à partir de février, on reviendra au Conseil à partir de 14 heures. En effet, les personnes qui ont demandé d'organiser les Conseils à 18 heures et qui m'avaient mis en cause en me disant que cela constituait un délit de démocratie, (depuis le temps que l'on fait les conseils à 18 heures), ne sont pas plus présentes ni en commission ni en Conseil alors qu'ils ont les dates 6 mois avant leur tenue.

Cela est aussi conforme au plan de sobriété énergétique que l'on a évoqué précédemment, on chauffera la mairie moins longtemps, en tout cas au mois de février. Cela me permet de remercier les services qui sont là ce soir parce que là encore ce sont des agents que l'on mobilise après les horaires classiques, donc même si c'est sur un temps limité pour cette fois ci, ça peut être des moments plus longs. Donc, on reviendra au Conseil à 14 heures ce qui permettra peut-être d'avoir une séance à partir du mois de février.

*Merci beaucoup
Bonne soirée.*

On se voit le 14 décembre

La séance est levée à 18h20